



TROIS-RIVIÈRES, 11 JUILLET 1883.

Louis Riel.

Le terme de bannissement de l'agitateur du Nord-Ouest est maintenant écopé. Louis Riel s'est rendu de suite à son pays de prédilection, le Manitoba. Il habitera à l'avenir Winnipeg, et nul doute qu'il reviendra sur la scène politique.

Comme tous les hommes qui ont joué un certain rôle, Ls. Riel n'a pu se soustraire à la poursuite des reporters de journaux en recherche de nouvelles à sensation. Il a donc eu à subir l'interrogatoire d'un des rédacteurs du Times, de Winnipeg, qui a surtout cherché à savoir son opinion sur les avantages de l'annexion du Nord-Ouest au Canada.

Cette opinion mérite d'être signalée, et nous croyons devoir la donner telle que nous la trouvons dans le Times. Nous traduisons :

Je crois que l'annexion au Canada aurait été très-avantageuse au Manitoba si le Canada était resté fidèle au traité de 1870.

J'admets que le Nord-Ouest sous le régime actuel a prospéré, mais je ne crois pas que cette prospérité dure.

—Comment cela ?
—Je crois que l'émigration cessera avant que le revenu suffise à soutenir le crédit national. Vous me demandez pourquoi l'émigration cessera ?

Je réponds : parce qu'avant longtemps, l'étendue des terres ouvertes à la colonisation sera épuisée. Je crois que l'octroi fait au syndicat est trop considérable et je crois qu'on a commis une grande faute en donnant un vingtième des terres à la compagnie de la baie d'Hudson.

—Qu'envisiez-vous proposé de faire à la place ?

—Ah ! Je ne me soucie pas de le dire ; le fait est que j'aime pas à parler d'affaires politiques, et je n'en parle que parce que je ne veux pas refuser de répondre à vos questions.

—Vous avez un grand cercle d'amis, je suppose ?

—Oui, c'est à peine si j'ai pu dormir, à cause du grand nombre de visiteurs qui sont venus me voir, dit Riel en souriant. Mais, naturellement, je ne m'en plains pas. Cela me fait un très-grand plaisir de revoir mes vieux amis.

Pendant l'entrevue, Riel se déclare énergiquement opposé à l'abolition de la langue française à Manitoba et dit qu'on considérerait, comme une grâce, de la part des anglais, de permettre qu'on continue à en faire usage. En outre, c'est l'une des conditions de l'entrée de Manitoba dans la confédération.

LA LOI SUR LE TABAC.

A la prière du collecteur du Revenu de l'Intérieur, de cette ville, M. C. D. Hébert, nous publions l'extrait suivant de la loi sur le tabac, pour l'éducation de nos lecteurs de la campagne.

Le tabac en rôle ne peut être manufacturé pour la vente par les cultivateurs, à moins que ceux-ci prennent une licence, pour laquelle ils paieront la somme de deux dollars.

La loi impose une forte pénalité aux cultivateurs qui manufactureront tel tabac sans prendre une licence. Les collecteurs du Revenu de l'Intérieur, et autres officiers agissant pour ce département, devront prendre tous les moyens en leur pouvoir pour engager les cultivateurs à s'assurer une licence et de poser les timbres sur le tabac en rôle qu'ils offrent en vente.

Les estampilles seront attachées au rôle ou collé en entourant ce rôle. Le timbre doit être collé avec de la forte gomme, et chaque Officier de ce département a reçu instruction, en autant qu'il sera en son pouvoir, d'informer les cultivateurs qui manufacturent du tabac pour la vente, que la ferme adhérence du timbre au tabac est nécessaire pour le protéger de la saisie. Si aucun paquet est trouvé quel-que part, excepté en la possession d'un cultivateur ayant obtenu sa licence ou chez un manufacturier licencié de tabac canadien en feuilles, il sera certainement saisi et confisqué suivant la loi.

Bon resultat.

Nous avons aujourd'hui la bonne fortune de présenter à nos lecteurs un rapport du trésorier de la corporation qui a été lu, lundi dernier, à la séance du Conseil-de-Ville. Nous en recommandons l'étude, qui démontrera que nos finances sont dans un état des plus rassurants.

Grâce aux talents financiers de M. J. G. A. Frigon, notre trésorier, si bien secondé par ses assistants, nous avons un surplus en caisse des revenus sur les dépenses réelles et votées de \$5,300.21.

Comme on peut en juger, le résultat est magnifique, surtout si l'on considère la pénurie dans les affaires pendant tout le cours de l'année.

L'officier préposé à l'administration des finances de la ville ne saurait donc recevoir trop de félicitations de notre part, et a droit à la reconnaissance du public. Nous savons que le trésorier et ses employés se prodigent à notre service ; nous n'ignorons pas non plus que M. Frigon, non content de travailler tout le jour à son bureau, ne mesquine pas sur ses veillées, quand la besogne est pressée.

C'est ainsi que notre trésorier a réussi, comme on le constatera par son rapport, à faire entrer dans notre caisse municipale une foule d'arrérages en souffrance depuis trop longtemps.

On a malheureusement jadis suscité des misères, certains embarras à M. Frigon. Il s'en venge aujourd'hui en nous prouvant qu'il est à la hauteur de sa position, que nos intérêts ne peuvent être placés en meilleures mains que les siennes.

Avec un Conseil-de-Ville aussi bien composé que le nôtre, d'hommes pratiques qui comprendront les services de notre trésorier, qui le seconderont dans ses efforts, nous avons raison de compter sérieusement sur l'avenir, d'autant plus que le passé est déjà consolant.

Contestation de Trois-Rivieres.

Nous avons reçu trop tard pour la publier dans notre dernier numéro, une dépêche de Québec nous annonçant que la Cour de Révision, composée des hons. Juges Stuart, Casault et Caron, avait annulé l'élection de M. Sévère Dumoulin.

Conseil-de-Ville.

Comme nous l'avons promis à nos lecteurs, nous aurons à l'avenir, chaque semaine, un rapport complet des séances du Conseil-de-Ville. Nous commençons par le compte-rendu officiel qui suit :

Séance de lundi, 9 juillet 1883, sous la présidence de Son Honneur le Maire, M. Sévère Dumoulin.

Sont présents, M. M. les échevins Hould, Dumont, Dr. Gervais, T. E. Normand, Vanasse, Teasdale, Lajoie, Godin, Cooke, Dean, Brunelle et Reynar.

Il est présenté une requête de M. P. N. Robichon, de l'aqueduc, demandant que son salaire soit porté à \$500.00.

Autre requête de M. P. O. Guillet, président du bureau de l'éducation en cette ville, demandant que le prix de location de leur salle des séances soit réduit de \$5.00 à \$1.00.

Le secrétaire informe le Conseil que quatre actions ont été instituées contre la Corporation par les Demoiselles Hart. M. T. E. Normand demande alors que le trésorier soit autorisé à payer immédiatement ces réclamations, si l'avocat de la corporation est d'avis qu'elles sont légitimes.

Le secrétaire donne lecture de son rapport annuel.

On procède à la réélection de M. Dean en qualité de premier et à celle de M. M. P. E. Panneton et Lanigan comme auditeurs pour l'année courante.

Vient ensuite la formation des différents comités, dont voici la liste.

Proposé par P. B. Vanasse, secondé par Jas. Dean et résolu :

Que les comités permanents de ce Conseil pour la présente année soient composés comme suit :

Finances :—R. S. Cooke, président, Ls. Brunelle, Jas. Dean, J. H. C. Godin et P. B. Vanasse.

Hôtel-de-Ville :—T. E. Normand, président, R. S. Cooke, J. B. O. Dumont, N. E. Lajoie, P. B. Vanasse.

Santé :—M. E. Gervais, président. J. H. C. Godin, J. B. L. Hould, N. E. Lajoie, T. E. Normand.

Aqueduc :—Jas. Dean, président. R. S. Cooke, T. E. Normand, Jos. Reynar, P. B. Vanasse.

Feu :—Joseph Reynar, président. M. E. Gervais, N. E. Lajoie, Eph. Teasdale, Ls. Brunelle.

Police :—P. B. Vanasse, président. R. S. Cooke, Jas. Dean, J. B. O. Dumont, T. E. Normand.

Chemins :—Ls. Brunelle, président. J. B. O. Dumont, M. E. Gervais, J. H. C. Godin, J. B. L. Hould.

Eclairage :—J. B. L. Hould, président. J. B. O. Dumont, M. E. Gervais, N. E. Lajoie, Eph. Teasdale.

Marchés :—J. H. C. Godin, président, Ls. Brunelle, Jos. Reynar, Eph. Teasdale, P. B. Vanasse.

Commune :—Eph. Teasdale, président, Jas. Dean, J. H. C. Godin, J. B. L. Hould, Jos. Reynar.

M. R. Cooke a suggéré qu'un délégué soit envoyé à Ottawa pour régler la question des réclamations du Grand-Tronc au sujet de l'embranchement d'Arthabaska.

Son Honneur le Maire a exprimé l'opinion, que tout le montant de notre souscription n'est pas dû, parce que le Grand-Tronc n'a pas rempli toutes ses obligations. En effet, d'après les conditions entendues, le chemin devait avoir son terminus ici, le service de transbordement devant se faire au moyen de bateaux-passeurs.

M. Cooke a été choisi par ses collègues pour aller à Ottawa surveiller les intérêts de la corporation.

Sur sa proposition, il est décidé que M. O. Z. Hamel, surintendant des travaux, soit autorisé à communiquer avec la compagnie Richelieu pour que l'escalier du boulevard soit immédiatement réparé.

Et le conseil s'ajourne.

INFORMATIONS.

Il y a deux archevêques et 25 évêques à la chambre des Lords. Les radicaux demandent qu'ils en soient expulsés à cause de l'opposition qu'ils ont faite au projet de loi relatif aux mariages entre beaux-frères et belles-sœurs.

Les membres du clergé de l'église anglicane ne peuvent être députés de la chambre des Communes.

Les dissidents ou non-conformistes vont se joindre sans doute à l'élément radical dans la campagne contre les lords spirituels du royaume-Uni.

Le Globe de Toronto entre avec ardeur dans cette croisade. Voilà du renfort pour Chamberlain, Labouchère et Bradlaugh dans leur guerre contre les hauts dignitaires de l'Eglise établie.

L'honorable M. Ritchey, député d'Halifax aux communes, a été assermenté jeudi dernier comme lieu-

tenant-gouverneur à Halifax, par le juge en chef McDonald.

Pendant la convention des Zouaves à Joliette, ces jours derniers, on a procédé à l'élection des nouveaux officiers de l'Union Allet.

En voici le résultat :
Président-général, Charles Trudelle, de Québec ;
Vice-président, Adolphe Martin ;
Trésorier, E. Gervais ;
Secrétaire, C. A. Lebel ;
Assistant-secrétaire, C. E. Panneton, tous de Montréal.

Conseil—MM. B. A. T. De Montigny, A. Laroque, G. A. Drolet, C. A. Vallée, L. Forget, Dr. Piché, L. P. Hébert, G. A. Hughes, A. Major et Napoléon Archambeault.

Le Quotidien, de Lévis, est entré samedi dans la cinquième année de son existence. De longues années des plus prospères, tels sont les souhaits que nous adressons au ciel à l'adresse du confrère.

M. E. Blain de St. Aubin, traducteur à la chambre des communes, un français avantageusement connu dans les lettres canadiennes, est mort à Ottawa lundi dernier à sa résidence, rue Cathcart. Il laisse une femme et deux enfants. Le défunt était employé du gouvernement depuis un quart de siècle.

Le major-général Luard, après avoir passé samedi en revue les volontaires du camp de Laprairie, leur a adressé les paroles suivantes :

“ Je suis heureux de pouvoir témoigner favorablement de ce que j'ai vu à Laprairie aujourd'hui. Il existe toutefois une grande lacune : l'état incomplet des bataillons. Une compagnie qui n'a que deux officiers et huit hommes, comme j'en ai vue, est loin d'être dans les règles.

“ En somme, cependant, il est évident que tous les bataillons ont fait des sacrifices et je dois dire que j'approuve hautement leurs efforts.”

Il est rumeur en Angleterre que la princesse Béatrice, la plus jeune des filles de la reine, doit épouser prochainement le prince de Hesse-Darmstadt, son beau-frère, veuf de la princesse Alice.

La princesse Béatrice a près de trente ans. On avait prétendu dans le temps qu'elle était liée d'affection tendre avec le prince impérial, fils de Napoléon III. Il est certain qu'elle était l'hôte assidue de Chiselhurst, du vivant du jeune prince, et qu'elle a gardé de celui-ci un souvenir très vif, ainsi que les autres membres de la famille royale du reste. La presse avait même discuté alors les possibilités de son mariage avec l'héritier de l'Empire.

Quoiqu'il en soit, la princesse Béatrice serait aujourd'hui fiancée au prince de Hesse-Darmstadt, et disposée à servir de seconde mère aux cinq ou six enfants de la malheureuse princesse Alice.

Mardi a été lancé à Glasgow, le premier des trois steamers construits pour le service du chemin de fer du Pacifique canadien à la Baie du Tonnerre. Ce vaisseau, qui a reçu le nom de Arthabaska, mesure 270 pieds de longueur, 30 de baux et 33 de cale, son registre est de 2,000 tonnes et il franchira 15 milles à l'heure.

Les pèlerins de Notre-Dame de Lourdes en France se sont embarqués sur le vapeur océanique Oregon, samedi matin, vers dix heures à Québec. Un grand nombre d'amis les ont accompagnés jusqu'au vapeur qui est parti vers midi.

Suivant les dernières dépêches, le comte de Chambord reprendrait un peu de forces. A minuit samedi il a pu boire un peu de thé, les vomissements avaient cessé.

Un incendie qui a éclaté hier au lycée de Toulouse a causé beaucoup de dégâts. Plusieurs bâtiments ont été détruits ainsi que la chapelle.

On assure que le comte de Chambord a choisi comme héritier de ses droits au trône de France l'aîné des fils de Don Carlos, prétendant à la couronne d'Espagne.

En 1883, l'Eglise catholique aux Etats-Unis est ainsi composée : 3 archevêques, 89 évêques, 5,546 prêtres, 1,434 séminaristes, 1,241 églises, 188 chapelles, 31 séminaires, 81 écoles supérieures, 679 académies, 2,497 écoles de paroisses donnant l'instruction à 428,640 élèves,

275 asiles pour les orphelins, 183 hôpitaux. Le nombre des catholiques est de 6,832,954.

Si on compare ces chiffres avec ceux de 1835, on trouve que les 13 diocèses alors existant ont atteint le chiffre de 72, augmentation 59. Au lieu de 14 archevêques ou évêques, il y en a 72, augmentation 58. Au lieu de 272 églises, on compte 7,421 églises ou chapelles, augmentation 7149. En 1835, on trouvait seulement 237 prêtres ; aujourd'hui on en trouve 6,546, augmentation, 6,219. Il y a 19 séminaires et 72 collèges de plus. L'accroissement de la population catholique pendant cette période de 50 ans a été de cinq millions et demi.—L'Angelus de Détroit.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'hon. M. Pâquet est bien mieux et considéré hors de danger.

Les rapports de toutes les parties du pays indiquent que la récolte du blé atteindra la moyenne ; que celle du foin sera considérable, et celle des racines au-dessous de la moyenne.

M. A. G. Tourangeau, notaire de Québec, a été nommé jeudi, maître de poste de cette dernière ville en remplacement de M. PrunEAU, décédé.

Le tableau suivant indique le nombre de personnes accusées et trouvées coupables de crime ou délit, en Canada pendant les années 1878, 1880 et 1881 :

Personnes accusées	1878	1880	1881
D'offenses contre la personne	7,976	6,622	6,613
D'offenses contre la propriété, avec violence	428	350	272
D'offenses contre la propriété sans violence	5,478	4,563	3,997
D'offenses malicieuses contre la propriété	1,009	1,055	854
De faux et d'offenses contre la circulation monétaire	132	125	106
D'offenses autres que celles ci-dessus	31,449	28,159	30,105

Nombre total des personnes accusées.....46,472 40,874 41,947
Nombre total des personnes trouvées coupables.....33,005 28,209 29,225

Ces chiffres montrent que la condition du pays sous ce rapport, s'est considérablement améliorée, puisque le nombre des condamnations pour crimes a diminué, pendant que le chiffre de la population augmentait.

AGRICULTURE.

MŒURS AGRICOLES.

Nos lecteurs ont suivi avec beaucoup d'intérêt ce que nous avons emprunté aux principes d'agriculture de Ls. Gossin. Nous ne rendrions pas justice à ce célèbre auteur agronomique, si nous négligions de reproduire cette partie importante qui concerne les mœurs agricoles :

Que le père de famille soit vendeur et non acheteur.

Cherchez ce que l'on peut faire dans la ferme par la pluie. Tant qu'elle ne cesse pas, fais tout net-oyer. Retiens que, si on ne travaille pas, la dépense reste la même.—CATON.

A peu de chose ajoutée un peu ; fais cela souvent, et ce peu deviendra beaucoup.—HERIODE.

C'est par de tels préceptes que les anciens caractérisaient l'esprit d'économie indispensable aux mœurs agricoles. Cette économie doit s'appliquer au brin de paille comme à l'argent, au temps du serviteur comme à celui des animaux. Tout ce qui est dépensé à faux, perdu ou gaspillé diminue d'autant le produit net ; et comme les mêmes causes se reproduisent sans cesse, le profit peut disparaître entièrement par une succession de pertes qui, prises chacune à part, semblent insignifiantes.

Que ce précepte si sage n'empêche pas d'appliquer à chaque branche de l'exploitation tout ce dont elle a besoin pour rester ou devenir prospère : la plus fausse épargne est celle qui consiste à nourrir à demi le bétail, à ne pas donner au sol l'engrais et les façons nécessaires, à excéder de travail les animaux, à employer une semence imparfaite. Toutefois il existe encore sur chacun de ces points certaines règles d'économie

qu'il faut savoir comprendre et suivre.

“ Retiens, dit Caton, qu'il en est du champ comme de l'homme ; quand il gagnerait beaucoup, s'il dépense trop, il ne reste rien.”
C'est surtout dans les constructions qu'une sage économie jointe à une prudente lenteur est indispensable. En agriculture, nulle passion n'est plus désastreuse que celle de bâtir.

“ Il faut d'abord mettre la terre en valeur, dit Plin, ne bâtir que lorsqu'elle rapporte, ne le faire que même alors qu'avec circonspection. Le mieux sur ce point, dit-on, c'est de mettre à profit les folies des autres.”

Bien que l'agriculture ait son économie journalière, qui doit entrer dans les mœurs du père de famille et lui faire éviter tout gaspillage, elle admet cependant certaines habitudes d'une vie très-confortable.

Le cultivateur ne connaît pas, ainsi que nous l'avons établi, les besoins imaginaires du désœuvrement et de la vanité. En revanche ses besoins naturels sont forts exigeants : l'exercice aiguisé en lui l'appétit ; la fatigue et les intempéries auxquelles il est exposé lui font rechercher la chaleur d'un bon feu. Que sa table soit donc substantielle ; et qu'en rentrant au logis il trouve à son foyer une flamme vive et bienfaisante.

En général les formalités et les visites de pure étiquette sont peu fréquentes à la campagne ; on n'en reçoit ses amis qu'avec plus de cordialité. Pour ces réunions il est des occasions préférées, telle que le baptême d'un enfant, la fête patronale, ou quelque autre solennité religieuse.

C'est alors que la ménagère déploie tout son savoir : le troupeau, la basse-cour, la laiterie, le jardin, lui fournissent presque sans dépense, les éléments variés d'un festin auquel les convives font largement honneur. On se quitte satisfaits les uns des autres, après avoir resserrés dans des entretiens intimes les liens de la parenté et de l'amitié. Ces fêtes procurent aux populations rurales le plus utile délassement ; elles sont essentiellement nécessaires au maintien des mœurs agricoles.

Le vêtement du cultivateur doit préserver le mieux possible du froid et des injures de l'air ; qu'il soit tel qu'on n'ait pas à craindre de le salir. Sous ce double rapport la blouse est parfaite. Estimons la donc ; portons-la volontiers, et pour le travail préférons-la à tout autre habit.

A la ville où tant de personnes sont embarrassées de l'emploi de leur temps, on a pris l'habitude de se coucher et de se lever tard. Le cultivateur fait tout le contraire ; après une journée fatigante, il se hâte de prendre du repos, mais il est sur pied de bonne heure. Partout, principalement à la ferme, la matinée est le meilleur temps pour le travail.

Dans les longs jours d'été, qu'un peu de sommeil à midi viennent réparer nos forces. Quant aux heures des repas, combinons-les suivant la saison avec la distribution du service.—En été le principal repas divise la journée en deux parties égales, formant un repos naturel et nécessaire qui se lie au sommeil du midi ; le souper termine la journée, et l'on sort de table pour gagner le lit. Le matin on déjeune entre le lever et le dîner ; et l'après-midi un repas analogue, le goûter, fait attendre avec patience le souper.

Observons toujours fidèlement le repos du dimanche. Non-seulement d'après les vues de la sagesse divine, ce septième jour doit être consacré au service de Dieu, mais encore il procure une journée de relâche non moins indispensable aux animaux qu'à nous-mêmes. Le bœuf, si docile toute la semaine à se placer sous le joug, bondit de plaisir le matin du dimanche et court au pâturage dès qu'il est délié.

Si le cultivateur, sans motif quelconque, comme il en survient quelquefois, mais par trop d'avidité ou par une inquiétude exagérée, viole cette loi sainte, il indispose tout son monde, dont le concours languissant justifie le vieux proverbe : “ Le travail impie appauvrit.”—Principes d'agriculture par Ls. Gossin.

Nos remerciements à la maison Lavigne et Lajoie, de Montréal, pour l'envoi d'une jolie vase chantée intitulée J'aime. Les paroles sont de H. H. Bramtot et la musique est de M. Ernest Lavigne, l'auteur déjà de si charmantes publications musicales.

Notes Locales.

Le Steamer Barcelona, de la Thompson line, est arrivé hier après-midi dans le port, son avant brisé de telle sorte, qu'il a été obligé de s'amarrer au quai Reynar, ayant perdu ses échouiers.

M. Thos. Erlinguet, de Québec, l'ingénieur résident des travaux du Havre, est arrivé ici aujourd'hui. Ces travaux vont commencer de suite. C'est M. Boyd qui est le surveillant en chef.

On se rappelle sans doute que les travaux de sondage, devant la ville, ont été faits par M. Erlinguet, qui est un des ingénieurs les plus compétents, de la province.

Voici les jugements rendus en Cour Supérieure le 7 juillet dernier, en cette ville, par l'hon. Juge Bourgeois :

Alfred Thibeau vs Joseph Bourque & al, opposants, jugement en faveur des opposants.

Lebeuf vs Laquerre, condamnés à payer chacun leurs frais.

C. E. Houde vs Thibodeau, action renvoyée.

Jas. McDougall vs Bretherton, La Cie de Pulpe du Canada intervenant, jugement en faveur de l'intervenant.

Régis vs Chemin de fer du Nord, jugement en faveur du Demandeur.

Wm. Chagnon vs Laveau, action renvoyée.

Moise Dupont vs Dme. Exilda Raymond, jugement en faveur du Demandeur.

Chs. Boucher vs Théo. Lafrenière, jugement en faveur du Demandeur.

Chs. Carles vs P. Désilets, action renvoyée.

La police a arrêté avant hier dans une maison malfamée à l'extrémité de la ville, une prostituée et deux pochards qui causaient du tapage. Ils ont passé la nuit et la journée au clou, et hier l'après-midi, M. Sévère Dumoulin les a condamnés tous trois à \$24,00 d'amende et aux frais.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'une nouvelle expédition de 16,000 lbs. de cuir vient d'être consignée à Montréal par les tanneries de M. J. B. Normand.

Il est impossible de nier que cet établissement prend des proportions considérables.

Depuis quelques jours, les gamins s'en donnent sur la place du marché avec un amusement d'un nouveau genre. Huit poupées sont posées sur un tréteau qui est doublé d'une grande toile. Le joueur, muni de trois boules, se place à une quinzaine de pas. Si de ses trois boules, il abat deux poupées, il a droit à cinq cents du propriétaire du jeu ; s'il n'en déplaite qu'une, on lui donne un cigare. Inutile d'ajouter qu'en cas d'insuccès, il paie sa maladresse. Est-il besoin d'ajouter que le propriétaire du jeu retire les plus gros profits ?

L'ONGUENT ET LES PILULES DE HOLLOWAY.—Toujours Utiles. Les malades doivent toujours, au début de leur maladie, en chercher le remède. En bien peu de temps les plus sceptiques se convaincront que ces excellents médicaments les soulageront et leur rendront la santé, leurs maladies fussent-elles des plus graves et des plus souffrantes. L'onguent guérira toutes sortes de maux, blessures, mal de jambes, entorses, éruptions, érysipèles, rhumatismes, la goutte et les affections de la peau. Les Pilules renforcent l'estomac, remettent la foie en bon ordre, donnent de la force aux reins et sont un spécifique pour les maladies des intestins. Les Remèdes de Holloway conviennent à toutes les classes de la société.

Comme on le verra par notre compte-rendu, l'attention du Conseil a été attirée sur le mauvais état de l'escalier du boulevard. Nous comptons que les travaux seront faits de suite. Cet escalier, comme il est maintenant, présente un danger certain.

Un individu qui causait du trouble sur l'hippodrome, hier après-midi, a été arrêté par la police et confiné à la prison. Comparution aujourd'hui et condamnation à l'amende ordinaire.

On a amené hier soir à la prison du district un citoyen de St. Narcisse, frappé de folie furieuse. Il a fallu quatre hommes pour l'interner dans une cellule. Ce malheureux est un respectable cultivateur, qui laisse une famille.

Des mesures ont été prises aujourd'hui pour l'envoyer à l'asile de La Longue Pointe.

C'était hier le premier jour des courses que nous avons annoncées la semaine dernière et qui ont été parfaitement réussies. Ces courses se continuent aujourd'hui.

Hotel-de-Ville.

Trois-Rivières, 9 Juillet 1883.

Son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins de la Cité des Trois-Rivières.

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre au Conseil-de-Ville. l'état détaillé, attesté sous serment et certifié par les auditeurs, des recettes et des dépenses de la Corporation pendant l'année finissant le 30 de juin dernier.

Les revenus de l'année avaient été estimés à \$40,000, il a été collecté \$42,038 75, soit un surplus de \$2,038 75—Il a été de plus vendu à Messrs L. J. Forget et Cie, des débiteurs de la nouvelle dette consolidée, au montant de \$75,000, au taux de 90 0/100—Ces messieurs ont payé 106 de ces débiteurs, représentant une somme de \$53,000, et ils sont endettés envers la Corporation, de 44 débiteurs formant \$22,000 moins \$2,200 d'escompte.

En examinant l'état ci-annexé des revenus et des dépenses, vous verrez que les revenus des taxes et cotisations, et des rentes de la Commune excédant de deux mille et quelques cents piastres, les estimés, ce résultat est dû à ce que votre Conseil a cru devoir accepter la suggestion que je vous avais faite d'accorder un escompte, tel qu'autorisé par la loi, aux contribuables qui paieraient leurs taxes au commencement de l'année civile, et de les libérer du paiement de la taxe du ramonage. Ces deux modifications m'ont permis de consacrer à la collection des arrérages, un temps considérable et dont je ne pouvais disposer les années précédentes. Une partie considérable du temps des employés de mon Bureau, l'année dernière, a été distraite des affaires ordinaires du bureau, par suite du surcroît de travail occasionné par le paiement des dettes flottantes, et par la préparation des nombreux exhibits produits dans les deux causes de Odilon Panneton, contre la Corporation. Nous n'avons pu en conséquence compléter la collection de tous les arrérages de taxes, rentes, etc.—Il reste encore dans les livres de mon bureau un montant assez considérable d'arrérages qui peut être collecté, et que je m'efforcerais de percevoir dans le cours de cette nouvelle année.

Un certain nombre d'immeubles qui étaient endettés, de plus de trois années de taxes, ou de rentes constituées, ont été vendus par moi, en mars dernier.—Deux de ces ventes ont été contestées en Cour; mais la Corporation est sortie victorieuse de ces contestations.

Les appropriations votées par votre Conseil pour rencontrer les dépenses de l'année, étaient de \$42,175-38, y compris \$3,332, pour l'amortissement des débiteurs, laissant pour le service de l'intérêt sur les dettes de la Corporation, et pour les dépenses ordinaires pendant l'année, la somme de \$38,843.38. D'après l'état ci annexé, les dépenses paraissent être de \$92,179 54, mais il faut retrancher de cette somme, celle de \$46,141 04 de billets promissaires et obligations payés, et celle de \$5,300 d'escompte sur la vente de débiteurs de la nouvelle dette consolidée.

Les dépenses ordinaires et le service des intérêts pendant l'année se sont donc élevés à \$36,738 04. Soit : \$2,104 84 de moins que le montant approprié.

Les sutides sommes de \$46,141-04, \$2,000 et \$5,300 n'avaient pas été votées dans les appropriations de l'année dernière et ont été payées à même le produit de la vente des débiteurs et du fonds d'amortissement de la dette des ponts St-Maurice.

Les revenus ayant donc été de..... \$42,038 75 et les dépenses réelles et votées de..... \$36,738 54 le surplus des revenus est \$5,300 21. Ce surplus a été employé à l'amortissement des débiteurs, aux travaux

de construction de l'aqueduc et à divers autres travaux non compris dans les appropriations.

Les dettes passives, le 30 juin 1882, étaient de \$238,749 15, elles sont aujourd'hui de \$241,118 51, moins produit des débiteurs.

Déposé à la Banque d'Hochelega..... \$2,176 66 laissant une balance de..... \$238,941 85 Les dépôts dans les banques de cette ville et portant 4 0/10 d'intérêt pour l'amortissement des dettes créées par l'émission de débiteurs, sont actuellement comme suit :

Dettes consolidées—Banque Union..... \$3,886 97 Dette de l'aqueduc—Banque Québec..... 1,992 00

J'ai aussi l'honneur de présenter les certificats attestant qu'il a été pourvu aux fonds d'amortissement des dettes consolidées, de l'aqueduc et des ponts St-Maurice, et tel qu'exigé par la loi.

J'ai le droit d'espérer, Messieurs, que ce présent rapport sera trouvé satisfaisant.

Le résultat des opérations de mon bureau, que je vous soumetts, a été obtenu par un travail incessant et par un surplus de temps donné aux affaires de la Corporation, par moi et mes assistants.

Le temps, entre la fin de la dernière année civile et la présente assemblée de Votre Conseil, est trop court pour que j'aie pu préparer l'état de l'actif et du passif de la Corporation exigé par les derniers amendements à la charte; je préparerai cet état le plus tôt possible.

Le tout est respectueusement soumis,

J. G. A. FRIGON, Sec-Trés.

Nouvelles du Port.

ARRIVAGES. Juillet, 10—Barge Rock-Island, 119, capt. Métivier, de Whitehall, charbon, W. J. A. Paterson.

DÉPARTS. Juillet, 10—Barge Gayton Ballard, 102, capt. Lillie, pour Nicolet, allé.



Avis aux Entrepreneurs.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'à MERCREDI, le 15me jour d'AOUT prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour Bureau de Poste, etc., Winnipeg, Manitoba," pour la construction d'un

BUREAU DE POSTE Winnipeg, Manitoba, d'après les plans et devis que l'on pourra voir au Ministère, des Travaux Publics, Ottawa, ainsi qu'au bureau de ce Ministère, Winnipeg, à commencer de SAMEDI, le 14me jour de Juillet courant. Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées fournies par ce Ministère. On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 4 Juillet 1883.

PUBLIC NOTICE.



CORPORATION OF THE CITY OF THREE-RIVERS. Water-works department.

The Water rate shall be due and payable in advance to the Accountant of the Water-works during the month of July 1883. Any person shall have the privilege to Pay either for three months or for six months. A discount of 5 0/100 on the amount to be paid will be allowed only to persons who shall, during the first fifteen days of July 1883, pay for six months.

ON DEMANDE

Immédiatement à ce bureau un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire, comme apprenti imprimeur.



PILULES DE HOLLOWAY

Ce grand remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces douloureuses Pilules purifient le sang, et assent avec la plus grande efficacité sur Le Foie, l'Estomac, les Reins et les Intestins, donnant du ton, de l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infail- lible dans tous les cas où la constitution, quel- qu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes d'importe l'âge; et comme REMÈDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

Ces Priétés de Gaietés sont con- nues dans le Monde Entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBES M^{rs} le Poitrine Vieilles Blessures, Plaies et Ulcère



La Goutte, le Rhumatisme et toutes les MALADIES DE LA VEAU n'ont jamais failli.

Les Pilules et Ouges sont manufacturés seulement au No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les marchands de Remèdes du Monde Civilisé; avec direc- tions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de Commerce de ces Remèdes sont enregistrés à Ottawa. Ainsi toute contrefaçon dans les Possessions Anglai- ses de l'Amérique sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'É- tiquette sur les pots et les bouteilles. Si l'adresse n'est pas 533 Oxford Street Lon- don il y a falsification. 24 1181

Cour de Circuit.

Le trentième jour de Juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

No. 514 S. Ledue, marchand, demeurant en la paroisse de Béancour Demandeur

vs. Marguerite Beauchesne, de la paroisse de Ste Gertrude, veuve de feu Joseph Mayrand, et Joseph Mayrand, fils, en- devant de la paroisse de Ste. Gertrude et actuellement absent de la province de Québec Défendeurs

Sur motion de la part du Demandeur, nous, soussigné, Protonotaire de la Cour Supérieure de la Province de Québec, dans et pour le district des Trois-Rivières, ordonnons en autant qu'il appert par le rapport de Charles Champoux, un des Huissiers jurés dans le district des Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, au dos de la sommation en cette Cause, que Joseph Mayrand, fils, un des défendeurs en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le District de Trois-Rivières, et qu'il a quitté le domicile par lui autrefois établi en icelui et qu'il est absent de la Province de Québec, que le dit Défendeur sera notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans "Le Constitutionnel" et deux fois en langue anglaise dans "The Lumberman" de comparaître en cette Cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause, dans le délai de deux mois à dater de la dernière inser- tion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaître en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai, il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

(Signé) ALFRED DESILETS, P. C. S.

Certifiée vraie copie, ALFRED DESILETS, P. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC District des Trois-Rivières.

COUR SUPERIEURE

Dame Marguerite Mendez, épouse de Henri Martel, de la cité des Trois-Rivières, District des Trois-Rivières et dument auto- risée, a, ce jour institée contre son époux une action n séparation de biens.

DENONCOURT & HARNOIS. Procureurs de la Demanderesse. Trois-Rivières 13 Février 1883

Manufacture Canadienne Remillard & Morrissette No. 29 RUE ST. GEORGE TROIS-RIVIERES.

Manufacturiers d'Engins, Pompes, Machi- neries pour toute espèce de Moulins, Ap- pareils à vapeur, réparations etc.

AVIS AUX CULTIVATEURS. Toujours en mains les pièces nécessaires qui entrent dans la fabrique des presses à foin. etc. SPECIALITE POUR LA CONFECTION DES ROUES TURBINE DE LEFFELS. On sollicite l'encouragement du public. 1er mai 1883-1a.

AVIS IMPORTANT.

M. GEDEON LEBLANC, fils, vient d'éta- blir en cette ville un atelier où il fait une spécialité d'impression de cartes de visite. En s'adressant à son atelier.

130, Rue Alexandre, Le public est assuré de rencontrer dans l'expé- dition des commandes qui seront données, exactitude et prix des plus modérés.

—AUSI— Cartes de fantaisie, cartes d'affaires. Ac- tuelle visite est respectueusement sollicitée. GEDEON LEBLANC, jr. Trois-Rivières, 9 juillet 1883-1 mois.

NOUVEAU RESTAURANT

Mr. C. A. LABARRE, avantageuse- ment connu du public trifluvien, prend occasion pour l'informer, qu'il tient main- tenant au No.

17 RUE du PLATON un restaurant de première classe, qui pourra donner complète satisfaction à la pratique. Il tient de plus un magnifique

PIGEON HOLE

où chacun pourra s'y amuser de la meil- leur façon. Il a aussi constamment en mains des Huitres fraîches, Howard et Cigares de toutes qualités.

Veuillez faire une visite à son éta- blissement et vous trouverez satisfaction. Trois-Rivières, 1er juillet 1883.—3m.

AUX AMATEURS DE PROMENADES SUR L'EAU.

Le soussigné a l'honneur d'informer les amateurs de promenades sur l'eau et le public en général, qu'il vient de faire l'acquisition des chaloupes esquifs, légers bateaux de appartenance à M. J. Lavallée. Il fera de plus des amélio- rations notables pour leur donner pleine et entière satisfaction en même temps qu'il diminuera considérablement les prix, qui seront maintenant à la portée de toutes les bourses.

Le soussigné compte sur une large part de l'encouragement du public, attendu qu'il fera tous ses efforts pour le mériter. TREFLE DESLORIS. Propriétaire. Trois-Rivières, 27 mai 1883.—3m.

Le Renouveur des cheveux, de Hall

Est un composé scientifique renfermant les plus puissants agents réparateurs du règne végétal. Il rend aux cheveux gris leur couleur primitive, et nettoie le cuir chevelu. Il guérit les pellicules et arrête la chute des che- veux. Il fournit à la chevelure les principes nutritifs nécessaires à son développement, la rend brillante et douce et il est sans égal pour la coiffure. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été offerte au public, car son effet est de longue durée, et ne nécessite qu'une application de temps à autre. Des médecins éminents le recommandent, il est même officielle- ment approuvé par l'Essayeur de l'Etat du Mas- sachusetts. La popularité du Renouveur des Cheveux, de Hall ("HALL'S HAIR RENEWER"), s'est accrue, par une épreuve de plusieurs années, dans le pays et à l'étranger, et cette composition est connue et employée actuellement par toutes les nations civilisées de la terre.

Préparé par R. P. Hall et Cie à Nashua, N. H., E. U. En vente chez tous les Pharmaciens.

NOUVELLE MAISON

ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR A. LA FLAMME 185 RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'acheter le fond du Stock de M. Z. Beaudry à des conditions qui lui permettent d'offrir ses marchandises à une grande réduction.

De plus : les nouveaux achats faits avec précautions vous montreront un assortiment varié, tels que Tweeds, Serge, Draps, étoffes à robes, soies, satin, et une spécialité dans les cotonnades et les merinos noirs pour robes et pour soutanes.

Une isite est respectueusement sollici- tée avant d'acheter ailleurs. A. LAFLAMME 1er Mai 1883-1a

BAUME PULMONAIRE D'ALLEN ALLEN'S LUNG BALM

LE REMED POUR GUERIR

La Consomption, La Toux LES RHUMES L'Asthme, le Croup

Toutes les Maladies de la Gorge, des Pouxons et des Organes Pul- monaires. PAR SON USAGE CONSTANT

La Consomption a été Guérie Quand les autres remèdes et les médecins ont manqué d'effectuer une guérison.

Recommandé par les MEDECINS, LES MINISTRES et les GARDES-MALADES. De fait par tous ceux qui en font l'essai. Il ne manque jamais de soulager.

Comme EXPECTORANT il n'a pas son égal. Il est inoffensif à l'enfant le plus délicat.

Il ne contient pas d'opium sous aucune forme. Les directions accompagnent cha- que bouteille. En vente chez tous les Pharmaciens

ENTREPRENEUR DE Pompes Funebres.

M. Félix Godin prévient le public en général et ses pratiques en particulier, qu'il tiendra, comme par le passé, des corbillards de première classe aux prix sui- vants :

Corbillards à un seul cheval : \$1.50 Corbillards à deux chevaux : \$2.00 Prière à ses pratiques de s'adresser directement à son établissement, rue de la Fosse, No. 1.

SOUS PEU

M. Godin pourra fournir sur commandes des tombes et aura un nouveau corbillard de première classe. Trois-Rivières, 1 mai 1883.—1m.

NOUVELLE MAISON

ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR A. LA FLAMME 185 RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'acheter le fond du Stock de M. Z. Beaudry à des conditions qui lui permettent d'offrir ses marchandises à une grande réduction.

De plus : les nouveaux achats faits avec précautions vous montreront un assortiment varié, tels que Tweeds, Serge, Draps, étoffes à robes, soies, satin, et une spécialité dans les cotonnades et les merinos noirs pour robes et pour soutanes.

Une isite est respectueusement sollici- tée avant d'acheter ailleurs. A. LAFLAMME 1er Mai 1883-1a

Imprimerie du "CONSTITUTIONNEL"

Journal Sémi-Quotidien et Hebdomadaire

NO. 10 RUE CRAIG, TROIS-RIVIERES NO. 10,

On exécutera à cet établissement, avec la plus grande ponctualité, les ouvrages de ville en différentes couleurs et dans le style le plus élégant.

Têtes de comptes, Blancs pour Avocats, Notaires, Huissiers, etc., etc.

Les ordres envoyés par écrit recevront toute attention et seront exécutés sans délai.



PILULES DE HOLLOWAY

Ce grand remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifient le sang, et issent avec la plus grande efficacité sur

Le Foie, l'Estomac, les Reins et les INTESTINS, donnant du ton, de l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infail- lible dans tous les cas où la constitution, quel- qu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge; et comme REMÈDE GÉNÉRAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

Ces Propriétés de Guérison sont con- nues dans le Monde Entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBES, MA de Poitrine

Vieilles Blessures, Plaies et Ulcère



est un remède infailible. Si l'on s'en frotte le cou et l'estomac avec précaution, il guérit le MAL DE GORGE, les Bronches, la Toux et même l'ASTHME. Pour les enflures, Glandulaires, Abscès, Hémorrhoides, Fistules

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU il n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES, Et sont vendus par tous les marchands de Remèdes du Monde Civilisé; avec direc- tions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les acheteurs devront examiner l'É- tiquette sur les Boîtes et les Bouteilles. Si l'adresse n'est pas 533 Oxford Street Lon- don il y a falsification.

24 118 1

On reconnaît universellement

que les Pilules Cathartiques d'Ayer sont le meilleur de tous les purgatifs employés dans les familles. Elles sont le résultat de longues et laborieuses recherches couronnées de succès, et l'usage fréquent qu'en font les Médecins dans leur pratique, ainsi que toutes les nations civilisées, prouve qu'elles sont les meilleures et les plus actives de toutes les PILULES purgatives que la science ait inventées. Étant purement composées de végétaux, elles ne peuvent pro- duire aucun mal. Sous le rapport de leur mé- rite intrinsèque et de leur puissance curative, nulles autres Pilules ne peuvent leur être com- parées, et toute personne qui en connaît les propriétés, les emploiera selon qu'il sera nécessaire. Elles maintiennent le corps en parfait état et assurent le fonctionnement régulier du mécanisme humain.

Douces et efficaces, les Pilules Cathartiques d'Ayer sont spécialement adaptées aux besoins de l'appareil digestif dont elles préviennent et guérissent les dérangements, si elles sont admi- nistrées en temps utile. Ces Pilules sont le meilleur et le plus sûr remède pour les enfants et les personnes d'une constitution délicate, avec lesquels il est nécessaire d'employer un purgatif anodin bien qu'énergique.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., E. U., Chimistes pratiques et analystes. Se vendent chez tous les Pharmaciens.

ADRESSES D'AFFAIRES

H. G. MALHIOT, AVOCAT, Bureau : rue Bonaventure, Trois-Rivières, 1er Mai 1877.

P. A. BOUDREAU, AVOCAT Bureau et Résidence, rue Bonaventure, près de l'Eglise paroissiale.

L. P. GUILLET, AVOCAT Bureau : Rue Bonaventure No. 8. Trois-Rivières, 1er mai 1877.

MARTEL & METHOT AVOCATS BUREAU N° 22 RUE BONAVENTURE TROIS-RIVIERES.

P. N. MARTEL. J. E. METHOT. 1er avril 1883.

PHILIPPE LEFEBVRE BARBIER-COIFFEUR (Successor de M. Chs. Dion.)

NO. 42 RUE DU FLEUVE TROIS-RIVIERES.

Atelier de première classe; ouvriers expérimentés et service de nature à donner pleine satisfaction au public.

On tient aussi un débit de Cigares, et de Parfumeries de toutes sortes. Trois-Rivières, 1er Avril 1882.—1a.

Chambres à Louer.

Le soussigné à l'honneur d'annoncer qu'il peut disposer de quatre chambres spacieuses, deux au premier deux au second, qu'il louera à très bonnes conditions.

Les chambres d'en bas et le poste seraient convenables pour une épicerie.

S'adresser chez BENJAMIN BEAUMIER, 101 Rue St. François-Xavier Trois-Rivières, 12 Juillet, 1882.—2 m

Glace ! Glace ! !

Le soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il fournira la glace à la pro- chaine saison d'été. Croyant avoir donné satisfaction à ses pratiques, il espère qu'on voudra bien lui continuer l'encourage- ment qu'il a reçu depuis six ans.

Il garantit fournir à ses pratiques

De la glace DE PREMIÈRE QUALITÉ, régulièrement à domicile.

PRIX 1883

Pour la saison depuis le 1er Mai au 1er Octobre, livrée tous les jours.

10 lbs. par jour pour la saison \$ 4.00
30 lbs do do do 5.00
50 à 60 do do do 10.00
30 lbs. par jour \$1.25 par mois

La moitié de chacun de ces prix sera payable durant la première semaine de Mai et la balance durant la première semaine d'août.

Le soussigné, comme le public le verra par les conditions ci-dessus, conserve les prix du passé. Dans le cas où quelqu'un chercherait à lui disputer le bénéfice de son négoce, il s'engage à vendre sa glace à aussi bon marché que qui que ce soit.

T. LEMAY. Trois-Rivières, 15 déc. 1882.—2m.



EPICERIES

Au splendide Magasin de

THOS. BOURNIVAL

Marchand de Gros et de Détail.

RUE DES FORGES NO. 46.

A toujours en mains un assortiment complet et varié d'épicerie,

VINS, LIQUEURS, de premier choix, à des prix qui défient toute compétition.

Tout en remerciant le public de l'en- couragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, le soussigné sollicite de nouveau son pa- tronage.

THOS. BOURNIVAL, Marchand-Epicier. Trois-Rivières, 30 janvier, 1882.



Bureau de Poste DE TROIS-RIVIERES

1er Janvier 1883.

MALLES	ARRIVÉE	CLOTURE
PAR CHEMIN DU NORD. Section Ouest.		
Montréal et Ouest	6 30 P. M.	11,20 A. M.
Yamachiche		
Rivière-du-Loup		
Maskinongé, Perthier et Sorel		
PAR GRAND-TRONC		
Etats-Unis	9 00 A. M.	11,15 A. M.
St. Grégoire		
Nicciot		
La Baie		
Arthabaska		
Les Cantons de l'Est		
PAR CHEMIN DU NORD. Section Est		
Québec et Est	1 20 P. M.	5.30 P. M.
Batiscan		
Champlain		
Ste Anne de la Pé- rade etc. etc.		
PAR TERRE		
Béancourt	9 30 A. M.	11,00 A. M.
Gentilly		
St Pierre les Bec- quets		
St Jean D. C. et la rive sud		
St. Maurice	12 Midi.	1,00 P. M.
Ste Geneviève		
St Narcisse		
St Etienne	10,00 A. M.	12 00 A. M.
Havengnan		
Valmont		
Les malles pour l'Europe ferment le vendredi à 5.30 P. M. et par les bateaux à à vapeur.		7.30 P. M.
Les lettres enregistrées doivent être mallees 15 minutes avant le départ de chaque malle.		
C. K. OGDEN, Maître de Poste		
Trois-Rivières, 1er Janvier 1883		

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

d'Assurance contre le Feu No. 14 RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES.

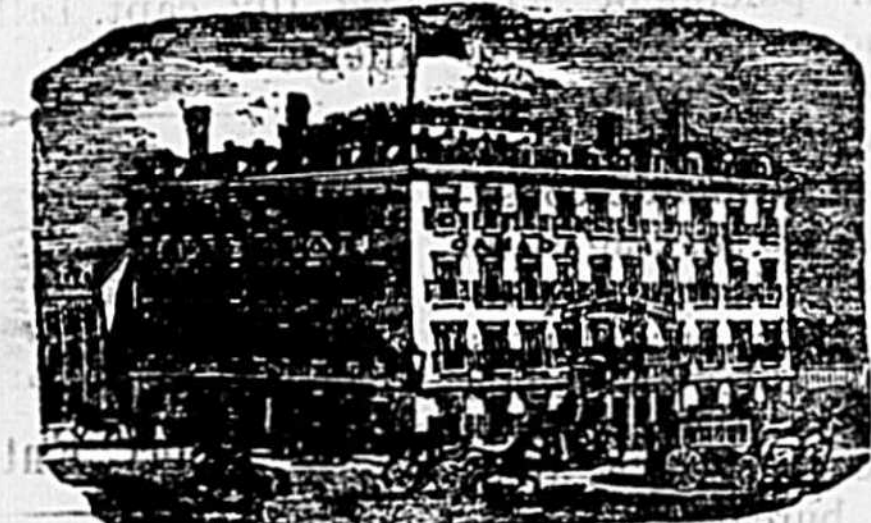
QUEEN'S INS. CO. Capital: dix millions de Dollars, (\$10,000,000.)

ROYAL OF ENGLAND. Capital dix millions de Dollars, (\$10,000,000.)

BRITISH AMERICA ASS. CO. (Incorporée en 1833) Capital deux millions de Dollars (\$2,000,000.)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maisons et dépendances des cultivateurs, à un prix très modéré. Trois-Rivières, 27 Juin 1882.

HOTEL DU CANADA



No. 17, Rue St. Gabriel, Montréal.

RIVARD & FILS, PROPRIETAIRES.

Le magnifique HOTEL DU CANADA, de Montréal, dont la popu- larité est si bien connue, vient de passer entre les mains de nouveaux propriétaires qui y ont fait de grandes améliorations dans le genre le plus moderne, ce qui le met sur le pied des principaux et blissements de ce genre sur le continent américain.

Le public voyageur trouvera à l'HOTEL DU CANADA des chambres spa- cieuses, parfaitement aérées, meublées avec un luxe exquis, une table abondamment fournie et un service excellent. Les liqueurs sont choisies et les vins des meilleurs crus.

Des omnibus stationnent à l'arrivée de tous les chemins de fer et des bateaux- à vapeur, et un employé de l'hôtel est chargé d'accompagner les voyageurs qui veulent bien visiter cet établissement.

Avec un tel confort, les propriétaires de l'HOTEL DU CANADA osent espérer une large part du patronage public.

RIVARD & FILS, PROPRIETAIRES.

2 Mai 1882.—1an.

ABONNEZ-VOUS AU CONSTITUTIONNEL JOURNAL A BAS PRIX Edition Sémi-Quotidienne \$3.00 par année | Edition Hebdomadaire 50 cts. par année

COURRIER DES ETATS-UNIS

CONDITIONS D'ABONNEMENT PAYABLE INVARIABLEMENT D'AVANCE.

	EDITION QUOTIDIENNE (COURRIER DU DIMANCHE COMPRIS)		
	Un An	Six mois	Trois mois
Pour les Etats-Unis et le Canada, port compris	\$12 60	\$6 30	\$3 40
En dehors des Etats-Unis et du Canada, port compris	16 20	8 10	4 80
Port des feuilletons et numéros offerts aux nouveaux abonnés, en dehors des Etats-Unis et du Canada, 20 c. en sus.			
EDITION HEBDOMADAIRE.			
	Un An	Six mois	Trois mois
Pour les Etats-Unis et le Canada, port compris	\$5 20	\$2 60	\$1 50
En dehors des Etats-Unis et du Canada, port compris	6 04	3 02	1 76
Port des feuilletons offerts aux nouveaux abonnés, en dehors des Etats-Unis et du Canada, 25 cents en sus.			
COURRIER DU DIMANCHE.			
	Un An	Six mois	Trois mois
Pour les Etats-Unis et le Canada, port compris	\$2 50	\$1 25	» »
En dehors des Etats-Unis et du Canada, port compris	3 50	1 75	» »
Port pour les derniers numéros offerts aux nouveaux abonnés, en dehors des Etats-Unis et du Canada, 20 c. en sus.			
EDITION POUR L'EUROPE.			
	Un An	Six mois	Trois mois
Prix pour tous les pays en général, port compris	\$6 00	\$3 00	\$1 50

Les abonnements à l'édition hebdomadaire et à l'édition quotidienne, partent du 1er et du 15 de chaque mois. Les abonnements au Courrier du Dimanche partent du 1er de chaque mois. Nous ne recevons pas en paiement d'autres timbres-poste que ceux de France (non des colonies) et ceux des Etats-Unis de UN et de DEUX cents seulement. On ne prend pas d'abonnements pour la ville de New-York à l'édition quotidienne. On peut obtenir le journal au mois, à la semaine et au numéro des divers news agents, vendeurs et porteurs de journaux. Le nouveau catalogue de la librairie du COURRIER DES ETATS-UNIS sera envoyé à toute personne qui en fera la demande. Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par lettres enregistrées, chèques, traites mandats-poste (money-orders), ou American Express money-orders à l'ordre de H. P. SAMPERS & Co., 19 Barclay St., New-York.

Les Pilules DE NOIX LONGUES

COMPOSEES, DE McGALE

Sont les seules et les plus efficaces à l'u- sage des familles. Elles guérissent

MAUX DE TÊTE, ÉTOURDISSEMENTS,

MALADIES DU FOIE, AFFECTIONS BILIEUSES

et toutes les maladies que peut produire le mauvais fonctionnement de l'estomac.

PRIX: 25 cents la boîte; 5 boîtes pour \$1. Expédiées franc de port à toute adresse sur réception du prix.

ON A BESOIN D'AGENTS dans toutes les villes et villages de la Puis- sance.

B. E. McGALE, Seul propriétaire, 301 Rue St Joseph, Montréal. P. S. Demandez les Pilules de McGAle Avril 1882—9m.

SPRUCINE !

Préparation véritable de Gomme d'Épinettes, de Cerisier sau- vage et de Marshube, (Urtica)

Une des meilleures pré- parations introduites jus- qu'ici au public, pour le soulagement immédiat et la guérison de la Toux, du Rhume, de la Bronchite, de l'Érouement, de la Gorge et de toutes les maladies de la Gorge et des Pouxmons.

Prise avec de l'huile de Foie de Morue dès les premiers symptômes de la Con- sumpcion, elle est d'une valeur incalcula- ble.

La SPRUCINE, comme remède contre le Rhume, n'a pas d'égale

C'est un article tout différent des com- posés de Gomme d'Épinettes, etc., que l'on vante tant de nos jours. Ne vous trompez pas, en demandant la SPRUCINE; elle est vendue dans des bouteilles rondes et chaque étiquette, circulaire et envelop- pe portent la marque de fabrique.

A vendre partout à 25c et 50c la bou- teille.

E. B. McGALE, Chimiste, 301, rue Saint Joseph, Montréal